



A lors que l'année touche à sa fin, il est temps de faire une pause et de se tourner vers ce qui fait la richesse de notre communauté : nos projets, nos traditions, et les liens qui nous unissent.

En 2024, notre village a été le théâtre de nombreux événements et de projets passionnants. Le concours d'architecture destiné à métamorphoser le cœur de Gingins autour de la salle communale a vu 34 participants déposer un projet. L'inventaire des arbres remarquables permettra de protéger 28 spécimens qui sont un trésor pour notre environnement et qui témoignent de notre volonté de préserver notre patrimoine naturel. La décision finale appartient désormais au Canton.

Les travaux de réaménagement du complexe sportif ont débuté en mars, mais les fortes pluies printanières ont considérablement retardé les aménagements. Le tassement nécessaire du remblais n'a pas pu se faire correctement en raison de l'humidité excessive. Malgré ces contretemps, le terrain synthétique a été livré en août, et les vestiaires devraient être achevés d'ici le premier trimestre 2025.

Le temple de Gingins a accueilli un nouveau piano, grâce à un généreux don et la communauté s'est mobilisée pour lui redonner tout son éclat à l'occasion d'une soirée qui lui a été dédiée.

N'oublions pas le sourire et la fierté d'un gamin de 10 ans, passionné par les pompiers, qui a eu l'occasion de défiler et d'assister à l'inauguration de la nouvelle caserne à Chésereux après avoir reçu les clés de l'ancienne caserne de Gingins. Ces moments de partage et de convivialité symbolisent l'engagement de notre commune envers toutes les générations.

L'année qui arrive s'annonce également très prometteuse avec le début des travaux de rédaction du nouveau livre consacré à Gingins et à ses habitants durant les cinquante dernières années. Un équipe travaille pour immortaliser l'histoire de notre village dans un ouvrage qui rendra hommage aux gens qui font vibrer Gingins jour après jour, à paraître durant le 1er semestre 2026.

A l'aube des fêtes de fin d'année, la Municipalité et les collaborateurs de l'administration vous adressent leurs meilleurs vœux. Que ces derniers jours de 2024 soient une occasion de partager de bons moments avant de sauter à pieds joints dans la nouvelle année. Que 2025 vous apporte santé, bonheur et réussite dans vos projets. Quant à la Municipalité et ses collaborateurs, ils continueront d'œuvrer pour un village toujours plus accueillant où l'on se sent bien.

Joyeuses fêtes !



Dernières nouvelles du concours d'architecture

Pour rappel, le concours d'architecture qui a été approuvé par le Conseil Communal l'année dernière se compose des 3 phases suivantes :

1. La préparation du concours lui-même
2. Procédure, examen des dossiers
3. Publication des résultats.

Dans le courant 2024, le jury a été formé. Il se compose de 3 membres professionnels (2 architectes et un ingénieur) et de 2 conseillers municipaux.

Le programme du concours a été établi sur la base des besoins identifiés par la Municipalité, des idées reçues par la population et des diverses contraintes légales et budgétaires nécessaires à l'élaboration d'un projet ambitieux mais réaliste, à la mesure de notre beau village.

L'appel aux projets a été très fructueux puisque 34 dossiers valables ont été réceptionnés, composés de plans, de descriptifs et d'une maquette.

Le concours d'architecture est le moyen le plus économique pour obtenir un projet optimal, de haute qualité, et d'identifier le partenaire pour la réalisation de celui-ci. Pour information, on estime le travail effectué par chaque participant à 420 heures en moyenne, ce qui équivaldrait à un total de 1,9 million, pour un investissement effectif de seulement CHF 250'000.- !

Au cours du mois de novembre, les membres du jury se sont réunis à 3 reprises pour apprécier les différentes propositions, les comparer et identifier celle qui répond de la manière la plus adéquate au cahier des charges. L'ensemble de la procédure suit un cadre légal et réglementaire strict qui assure transparence et égalité de traitement pour tous les concurrents.

Les critères de jugement pour l'évaluation des projets ont été les suivants :

- Concept général et insertion topographique
- Qualités architecturales et fonctionnelles
- Qualité des aménagements
- Prise en compte des qualités paysagères et patrimoniales du site
- Développement durable
- Economie du projet

Afin de comparer les projets de manière plus détaillée, ces critères ont été affinés de la manière suivante :

- Gestion du dégagement sur le grand paysage
- Connexions avec le village / transit
- Vue/ éclairage naturel depuis les éléments principaux du programme
- Capacité des éléments principaux du programme à activer la place du village
- Lien place du village / terrain de foot
- Relation avec l'école existante
- Capacité du projet à accueillir de grands événements en créant un lien entre la salle polyvalente et la salle multi-usage
- Capacité du projet à transformer le site, donner une nouvelle image
- Potentiel / flexibilité de la proposition à s'adapter
- Estimation des coûts du projet
- Durabilité / entretien des éléments construits du projet

Le concours d'architecture voté par le Conseil Comunal en août 2023 entre à présent dans sa phase finale, dont voici les étapes :

- Elaboration du rapport du jury (en cours)
- Publication des résultats sur le site SIMAP et dans la presse (décembre)
- Vernissage et présentation aux architectes participants et aux conseillers communaux (janvier)
- Information publique (fin janvier/février)

En parallèle, la Municipalité continue de travailler d'arrache-pied pour établir un plan financier solide, condition essentielle pour l'élaboration d'un préavis de concrétisation du projet gagnant, à soumettre au vote du Conseil Communal en 2025.

Nous nous réjouissons par avance de partager avec vous les résultats du concours et profitons à nouveau de vous remercier pour vos nombreuses idées que nous avons prises en compte lors de l'élaboration du programme et continuons de garder en tête pour les étapes à venir - soit lors de l'affinage du projet pour soumission au vote du Conseil.

De nouvelles médailles

La société de tir de Gingins & environs est très fière de vous annoncer que **Liam Buser** a obtenu la 1^{ère} place et reçu la médaille d'or, lors de la finale des jeunes non licenciés, le 22 septembre 2024 au stand de Vernand à Lausanne.

Maximilien Ravay a obtenu la médaille d'argent lors de la finale du match anglais à 50 mètres, le 8 septembre au stand de Vernand à Lausanne.



Patrimoine arboré – modification des procédures de demande d'abattage

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager, les abattages d'arbres sont à présent très restreints, voire interdits sauf dans certaines situations. En règle générale, un arbre abattu doit faire l'objet d'une compensation par une essence indigène ou un arbre fruitier à hautes tiges. Toute autorisation d'abattage est affichée au pilier public durant 30 jours.

Dans quels cas peut-on bénéficier d'une dérogation ?

- Pour des motifs sécuritaires ou phytosanitaires, des impératifs de constructions ou d'aménagement s'il s'agit de travaux de minime importance ou la privation d'un local préexistant de son ensoleillement normal.

- Dans le cadre d'une demande de permis de construire, avec procédure ordinaire (CAMAC).
- En cas de danger imminent et direct

Les arbres morts ou secs peuvent être abattus et éliminés sans affichage mais après autorisation municipale.

Un nouveau règlement communal précisera toutes ces modalités mais dans l'intervalle, nous nous tenons à disposition pour répondre à vos questions ou demandes de renseignements. Vous pouvez également contacter le garde forestier, M. Mathey au 079 310 08 70.

Le formulaire de demande d'abattage est disponible sur le guichet électronique du site communal ou au greffe.

Remettre Noël au milieu de l'hiver

Chaque année je me déssole de constater que le récit fondateur de Noël, à savoir la naissance improbable, banale et extraordinaire de l'enfant Jésus, a de moins en moins sa place dans la période de festivités. Ainsi, comme le veut l'expression populaire, il est grand temps de remettre l'église au milieu du village.

Mais avant, je m'arrête juste sur cette expression "remettre l'église au milieu du village" qui est pleinement entrée dans le langage courant, et qui n'a plus vraiment de sens au niveau littéral. Le terme "église" vient du grec "ecclesia" qui est composé de la particule "ek/ex" qui signifie "hors de/au dehors" (et qu'on retrouve dans extérieur par exemple, ou exosquelette), et du verbe "kaleo" qui veut dire "appeler/convoquer". En conséquence, l'église est le lieu qui nous appelle depuis l'extérieur, c'est une invitation à sortir et se rassembler. Et donc remettre



l'église au milieu du village revient à dire qu'au centre du village, il y a une invitation à se réunir, à quitter un peu son confort, la sécurité de ses haies et portails pour s'exposer à son voisinage, à la rencontre, à un projet autre que son propre entretien, le tout dans la confiance. Remettre l'église au milieu du village c'est aussi se rappeler que tout projet commun est porté par des personnes qui ont accepté cet appel du dehors, et qui y ont trouvé un sens, malgré un certain sacrifice consenti en temps, en énergie ou en confort.

D'ailleurs, nous avons la chance à Gingins de déjà vivre d'une certaine manière l'église au milieu du village vu que nous vivons pleinement les fenêtres de l'Avent, qui sont autant d'occasions de sortir et de prendre conscience

qu'il y a un réel enrichissement à se reconnaître comme un élément qui compose le cercle du village plutôt que de s'imaginer être le centre du monde. Et la frénésie des courses de Noël entre soldes et marchés a certes une grande dimension consumériste, mais c'est également l'occasion de sortir de chez soi et d'entretenir le lien, le désir d'offrir et de faire plaisir aux personnes qu'on aime. Alors que les frimas de l'hiver nous invitent logiquement à rester calfeutrés chez soi, nous sommes nombreux à répondre à l'appel à sortir, affronter bise et grisaille pour rejoindre une fête dans le voisinage, dénicher le

cadeau qui saura réjouir ou simplement se blottir l'âme dans les épices d'un vin ou d'un thé chaud.

Lerécit de Noël raconte exactement la même chose : Marie et Joseph doivent quitter leur maison, les anges descendent de leur ciel, les bergers abandonnent leurs pâturages et

les mages s'en vont carrément de leur pays! Tout ça pour arriver dans un lieu tout sauf central : une étable dans la petite bourgade de Bethléem, où le monde, le ciel et l'éternité prennent le temps d'une pause devant un tout petit bébé. Il n'y a rien de logique dans ce mouvement ! Et pourtant, il est porteur de cette immense vérité: la vie trouve toujours son chemin et souvent, elle m'appelle au dehors.

Alors vivons ce temps de Noël en nous réjouissant de ce qui nous déplace, nous décentre de nous-même, tout en nous invitant à mieux nous retrouver.

Joyeux Noël !

Etienne Guilloud, pasteur



Un nouveau site internet et un nouveau guichet électronique

Après plusieurs mois de travail, la Municipalité est heureuse de vous annoncer la mise en ligne de son nouveau site internet, accompagné d'un guichet électronique destiné à simplifier vos démarches administratives.



Si la majorité des informations essentielles ont été reprises de l'ancien site, plusieurs nouveautés enrichissent cette version modernisée. Parmi elles, un espace dédié au pilier public numérique. Cet espace publiera dorénavant les informations habituellement affichées sur le pilier physique, telles que les enquêtes publiques, les demandes d'abattages, et autres communications officielles. Cette fonctionnalité est pensée pour offrir aux Ginginoises et Ginginois une accessibilité accrue et immédiate aux informations communales.

Le guichet électronique représente également une avancée importante pour notre commune, en permettant aux habitants d'effectuer des démarches pratiques en ligne. Désormais, il est possible de s'enregistrer auprès du contrôle des habitants, de commander du bois, de réserver la salle communale, ou encore de déclarer l'arrivée d'un chien, le tout depuis chez soi. Afin d'accéder à certaines de ces prestations, la création d'un compte citoyen est requise, réservé exclusivement aux résidents de Gingins. Pour identifier les démarches nécessitant une connexion sécurisée (compte citoyen), un petit cadenas figure à côté de chaque demande protégée. Nous tenons à rappeler que la protection des données personnelles est garantie pour toutes les interactions effectuées via le guichet électronique.

Bien que ce site soit pleinement opérationnel, il reste en évolution et s'améliorera au fil des mois. Nous avons consacré beaucoup d'efforts à ce lancement, mais comme tout nouveau système, quelques erreurs de jeunesse ou liens défectueux pourraient subsister. Dans ce cas, nous vous invitons vivement à nous signaler toute anomalie. Vos retours seront précieux pour ajuster et optimiser cette plateforme.

Nous espérons que ce nouveau site internet et son guichet électronique sauront vous offrir un service rapide, efficace et convivial. N'hésitez pas à le découvrir et à vous familiariser avec ses nombreuses fonctionnalités !

Les dangers des batteries au lithium : un risque d'incendie à ne pas négliger

Les batteries au lithium, présentes dans nos téléphones, ordinateurs, trottinettes électriques, ou encore cigarettes électroniques représentent un danger souvent ignoré : celui des incendies.

Mal manipulées ou jetées dans les ordures ménagères, elles peuvent provoquer des feux violents. Endommagées, elles génèrent des courts-circuits et, dans certains cas, peuvent exploser.

Récemment, plusieurs incendies dans des centres de tri ont été causés par des batteries mal éliminées. Par exemple, en août 2024, un incendie dans le centre de tri de Satigny a été provoqué par une batterie présente dans des déchets ménagers. Ce type d'incident se multiplie, mettant en danger les collaborateurs et la sécurité des installations, sans parler de la pollution provoquée par ces incendies.

Il est donc essentiel de ne jamais jeter ces batteries à la poubelle. Elles doivent être rapportées dans des points de collecte spécifiques, souvent disponibles dans les magasins où elles ont été achetées. Non seulement cela permet d'éviter des incendies, mais ces batteries peuvent aussi être recyclées, récupérant des matériaux précieux comme le lithium et le cobalt. Ce geste simple contribue à la sécurité et à la protection de l'environnement.



Rendez-vous des Aînés 2024 Une soirée jazzy inoubliable à la Nouvelle-Orléans

Le 5 décembre dernier, plus de 120 aînés ont eu le privilège de participer à un événement exceptionnel dans une ambiance chaleureuse et festive. L'occasion ? Un spectacle unique dédié à l'un des plus grands noms du jazz : Louis Armstrong. La soirée, animée par le groupe Moonship Washboard Five, a transporté les participants dans l'atmosphère envoûtante des clubs de jazz américains, loin des turpitudes politiques et des préoccupations quotidiennes, pour une parenthèse musicale enchantée.

Ce qui aurait pu être une simple soirée à la salle communale s'est transformé en un véritable rendez-vous musical et culturel. La salle a pris des allures américaines grâce au talent de Marie-Claude Maret, et les rythmes endiablés du jazz, la chaleur de la scène et l'enthousiasme du public ont marqué ce rendez-vous 2024.

Nos aînés ont été ravis de cette immersion dans l'univers de Louis Armstrong. Ce moment de convivialité a permis à beaucoup de redécouvrir le répertoire de ce légendaire trompettiste et chanteur, qui a marqué l'histoire du jazz.

Certains ont même vécu une expérience culinaire inédite, en dégustant un hamburger pour la première fois de leur vie ! Ce détail, peut-être anecdotique pour certains, témoigne de l'esprit de découverte et de partage qui a régné tout au long de la soirée.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette belle aventure, ainsi que l'équipe de cuisine, les bénévoles de Gingins mon Village, les collaborateurs et les municipaux qui ont assuré le service ainsi que les artistes et l'équipe d'organisation.



ANNONCE

L'AEE met en place un accueil durant les vacances



Accueils Vacances

Equipe éducative AEE
Repas inclus

Pour les enfants de **1P à 6P**, de 4 à 10 ans.
De **8h00 à 17h30**, dans **deux structures**.

Plusieurs **activités** pendant la semaine :
Ateliers divers, balades, activités sportives, jeux,
sortie en bus, etc.



Priorité aux enfants déjà placés en UAPE. Nombre de places limité.
Inscriptions via le Portail Parents.

Tarif à la semaine, payable d'avance, repas de midi et goûter compris.



Pâques	du mardi 22 au vendredi 25 avril 2025 Période d'inscription du 6 au 31 janvier 2025	CHF 360.-
Été	du lundi 30 juin au vendredi 4 juillet 2025 du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025 du lundi 14 au vendredi 18 juillet 2025 Période d'inscription du 1er au 31 mars 2025	CHF 450.- CHF 450.- CHF 450.-
Octobre	du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2025 Période d'inscription du 1er au 31 juillet 2025	CHF 450.-



A VOS AGENDAS

Samedi 28 décembre	Loto à la salle communale	Tir sportif
Dimanche 5 janvier	Spectacle pour les familles « La Légende de Souleima » à 16h au Temple	Paroisse de La Dôle
Samedi 1er février	Jeux de société	FC Gingins
Samedi 28 février	Repas de soutien	FC Gingins
Samedi 8 mars	Loto populaire	Tir Sportif et FC Gingins
Samedi 28 mars	Repas de soutien	Moulin de Chiblints
Dimanche 13 avril	Chasse aux œufs	Gingins mon Village
Samedi 10 mai	Disco (date à confirmer)	Gingins mon Village
Ve et sa 14 et 15 juin	Tournoi estival et Graines de Foot	FC Gingins
Samedi 28 juin	Fête de la Musique (date à confirmer)	Gingins mon Village
Vendredi 1er août	Fête nationale avec Suisse Chérie	Municipalité
Samedi 13 septembre	Jeux de société	FC Gingins
Samedi 27 septembre	Marathon musical – temple	Swiss Musical Potential
Samedi 4 octobre	Marché artisanal à Chiblints	Moulin de Chiblints
Vendredi 31 octobre	Halloween	Gingins mon Village
Samedi 1er novembre	Chiblints fête la Saint-Martin	Moulin de Chiblints
Samedi 8 novembre	Soirée du Club des 100	Club des 100 du FC Gingins
Samedi 15 novembre	Tournoi de jass	FC Gingins
Samedi 6 décembre	Saint-Nicolas	Gingins mon Village
Samedi 27 décembre	Loto populaire	Tir sportif
Décembre	Les fenêtres de l'Avent	Gingins mon Village

Sous réserve de modifications. L'agenda communal est publié sur le site internet.

Mise en sécurité des toitures pour le ramoneur

Plusieurs propriétaires ont été invités dernièrement à exécuter des travaux de sécurité sur leur toiture, afin de permettre aux ramoneurs de travailler en toute sécurité. La Municipalité a rempli son rôle en appuyant la demande du ramoneur.

Si les techniques actuelles permettent, dans certains cas, d'exécuter le nettoyage des conduits de cheminée depuis l'intérieur, ce n'est pas le cas partout. Selon le genre de combustible et d'installation, le travail depuis le toit reste le seul moyen de nettoyer et d'entretenir les capes et conduits de fumée. Les bâtiments neufs sont en principe équipés de système de sécurité fixes qui répondent aux normes. Ce n'est pas toujours

le cas des bâtiments existants et cas échéant, le ramoneur demande la pose d'un système de sécurité fixe.



En tant que propriétaire, la sécurisation de la toiture est une obligation légale. Celle-ci entraîne directement la responsabilité pénale du propriétaire en cas d'accident. Par ailleurs, le ramoneur est en droit de refuser d'exécuter le travail par manque de sécurité et dénoncer le propriétaire à l'autorité. Nous rappelons que la loi stipule que toutes les installations productrices de chaleur dégageant des fumées doivent obligatoirement être ramonnées.

AVIS

Horaires de fin d'année

L'administration communale sera fermée du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier 2025
Réouverture lundi 6 janvier à 8h00.

La déchèterie sera fermée les mercredis 25 décembre et 1er janvier.